

**OBJET        Adhésion de la Ville de Saint-Denis à l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL)**

---

L'Association Nationale des Elus du Littoral a été créée en 1978. Elle regroupe les élus de l'ensemble des collectivités territoriales du littoral de la métropole et d'outre-mer, communes, communautés de communes et d'agglomération, départements et régions maritimes. Elle a vocation à être un lieu d'échanges d'expériences entre élus, avec les partenaires publics et privés, un laboratoire d'idées, une force de propositions. Elle a pour objectif de représenter les élus et d'être l'interlocuteur qualifié auprès des pouvoirs publics pour les questions relatives à la mer et au littoral. Elle est représentée pour chaque façade maritime par des élus, membres du Conseil d'administration.

De par sa nature et sa vocation l'association est amenée à porter la parole des communes auprès du Gouvernement sur tous les sujets liés aux littoraux dont elle estime devoir ce saisir.

L'ANEL travaille notamment sur les dossiers suivants :

- la prévention de l'érosion côtière et la gestion du trait de côte,
- la maîtrise foncière et l'urbanisme,
- la reconversion portuaire et l'avenir de la pêche,
- le développement économique des villes littorales,
- la gestion du risque inondation et submersions marines

Après une première adhésion en 2014, à l'heure où Saint-Denis veut reconstruire sa façade littoral et retisser son lien à la mer via des projets tels que la Nouvelle Entrée Ouest, le maintien de la ville au sein de l'ANEL présente le double intérêt de :

- pouvoir profiter de l'expérience de nombreuses autres communes quand à l'aménagement de notre littoral,
- disposer d'un appui reconnu pour éventuellement défendre les projets de la ville auprès du Gouvernement.

Le coût annuel de l'adhésion pour Saint-Denis, au vu de sa population est de 5000 €.

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Saint-Denis à l'Association Nationale des Elus du Littoral pour les années 2017 et 2018 ;
- de m'autoriser à engager les dépenses liées à cette adhésion.

**COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du samedi 24 juin 2017**  
**Délibération n° 17/3-031**

**OBJET**      **Adhésion de la Ville de Saint-Denis à l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL)**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°17/3-031 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur LOWINSKY Jacques - 1er adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Autorise le Maire à conduire les formalités d'adhésion à l'Association Nationale des Elus du Littoral pour les années 2017 et 2018.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à engager les dépenses liées à cette adhésion.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173031-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
29/06/2017



Gilbert ANNETTE



**AN.E.L.**

Association Nationale  
des Elus du Littoral

## BULLETIN D'ADHESION pour l'ANNEE 2017

(à retourner à l'adresse ci-dessous)

NOM et PRENOM : ANNETTE GILBERT .....

QUALITE : MAIRE DE SAINT DENIS DE LA REUNION .....

COMMUNE : SAINT DENIS DE LA REUNION .....

ou

Cté d'AGGLOMERATION : .....

ou

DEPARTEMENT : .....

ou

REGION : .....

ADRESSE : .....HOTEL DE VILLE - 97400 SAINT DENIS.....

**Numéro d'Identification à l'INSEE** : ... 219.740.115.000.15 .....

Tél. : +262 262 40 04 04 Fax : +262 262 41 46 54 E-mail : .....

Nombre d'habitants : 146 708 verse une cotisation de : 5.000,00 ..... € (euros),

qui sera réglée à l'ordre de l'ANEL par chèque bancaire ou par mandat administratif,

R.I.B. : B.N.P. RASPAIL PARIS - 30004 - 00375 - 000 016 725 57 clé rib 97

IBAN : FR76 3000 4003 7500 0016 7255 797 - BIC BNPAFRPPPRG -

Fait à ..... Le.....

Signature :

### Barème des cotisations :

- **Communes, communautés de communes, syndicats de moins de 30 000 habitants**
  - . jusqu' à 1 000 habitants → forfait de 141 €
  - . de 1 000 à 30 000 habitants → base de 0,20 € par habitant
- **Communes, communautés de communes et syndicats de plus de 30 000 habitants**
  - forfait de 5 000 €
- **Communautés d'agglomération** → forfait de 7 100 €
- **Départements** → base de 7 € par 1 000 habitants
- **Régions** → base de 2,80 € par 1 000 habitants
- **Parlementaires (Députés ou Sénateurs)** → forfait : 35 €

Merci d'avance de bien vouloir compléter les renseignements demandés au verso →

**COMMUNE DE : SAINT DENIS DE LA REUNION**

ou

**Cté d'AGGLOMERATION :** .....

ou

**DEPARTEMENT :** .....

ou

**REGION :** .....

**Nombre d'habitants (dernier recensement) :** 146 708

**Numéro d'identification à l'INSEE** 219 740 115 00015

**Capacité d'accueil touristique :** 2.057 chambres d'hôtel en 2011

**Sentier littoral :** 7 km

**Plage (longueur totale) :** 7 km de plage de galet - baignade interdite

**Port de Plaisance (capacité d'accueil) :** Pas de port

**Port de Pêche (capacité) :** Pas de port .....

**Port de commerce :** Pas de port .....

**Equipements touristiques :** (golf ; casino ; parc d'attractions ; piscine ; campings... )

Golf, casino, 2 grands jardins publics et 1 grand parc de 35 ha, 5 piscines, 1 Aquaparc.....

**Office du Tourisme ou Syndicat d'Initiative, numéro de téléphone :**

Maison Carrère - 14 rue de Paris - 97 400 Saint-Denis - +262 262 41 83 00 .....

**Terrains en propriété du Conservatoire du Littoral (nombre d'hectares) :**


.....

\* \* \*

**Courriel « Liaisons littorales » à adresser aux adresses « e-mail » suivantes :**

• .....  
• .....

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173031-DE.....  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

Signé électroniquement  
Le Maire  
29/06/2017  
  
Gilbert ANNETTE

\* \* \*

\*